



Département du GARD

Nbre de membres : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part aux délibérations : 18

## **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de SAINT MAMERT DU GARD**

### **SEANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer municipal, sous la présidence de Madame Catherine BERGOGNE, Maire.

Présents : Mesdames COSSART Clémence, GRANIER Laura, Messieurs ROUVIERE Serge, FLOUTIER Jean-Marc, GUIGUES Francis, adjoints

Mesdames AABAID Mélissa, GARRIDO Eve, MADIOT Sylvie, PIGA Florie, RAMIS Françoise, Messieurs AYCART Daniel, CANONGE Brice, conseillers municipaux

Ont donné pouvoir : Mme MARTIN Véronique conseillère municipale à M. GUIGUES Francis, M. COURTES Patrick conseiller municipal à M. Jean-Marc FLOUTIER, Mme DERNONCOURT Béatrice, conseillère municipale à Mme GRANIER Laura, M. PIERREZ Eric conseiller municipal à Mme COSSART Clémence, M. BANNWARTH André conseiller municipal à M. ROUVIERE Serge

Est excusé : M. BOUET Frank conseiller municipal

Mme COSSART Clémence est désignée secrétaire de séance

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Mme BERGOGNE quitte la salle durant la présentation, les débats et le vote du compte administratif 2019.

Monsieur Jean-Marc FLOUTIER présente le compte administratif 2019 de la commune, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 43 401.48 € et un déficit d'investissement de 245 269.02 €, compte tenu du report du résultat de l'année 2018, il en résulte un excédent global de clôture de 383 636.82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, (2 abstentions Mme PIGA Florie et M Canonge Brice), le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – GENDARMERIE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Mme BERGOGNE quitte la salle durant la présentation, les débats et le vote du compte administratif 2019.

Monsieur Jean-Marc FLOUTIER présente le compte administratif 2019 du budget de la gendarmerie, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 30 759.91 € et un déficit d'investissement de 177 531.91 €, compte tenu du report du résultat de l'année 2018, il en résulte un déficit global de clôture de 146 772.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (2 abstentions Mme PIGA Florie et M. CANONGE Brice), le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **VOTE DES 2 TAXES POUR 2020**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des deux taxes et de les reconduire pour l'année 2020.

M. CANONGE demande quelle est l'incidence de la disparition de la taxe d'habitation.

Mme BERGOGNE répond qu'une compensation financière est versée par l'Etat dont le montant est fixé par rapport aux montants perçus les années précédentes. Une partie de la taxe foncière perçue par les départements sera également reversée aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des deux taxes directes locales pour l'année 2020 :

Les taux sont les suivants :

* Foncier bâti :	13.55 %
* Foncier non bâti :	60.45 %

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES EXCEDENTS DE RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Jean-Marc FLOUTIER a présenté le compte administratif 2019 à la commission finances pendant la séance du 16 juillet 2020.

Mme le Maire propose d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement comme suit au budget primitif 2020 et précise le montant des restes à réaliser de l'année 2019 soit : 900 966.00 € en dépenses d'investissement et 661 030.00 € en recettes d'investissement

002	Excédents antérieurs reportés (section de fonctionnement) 143 700.82 €
001	Solde d'exécution positif reporté (section d'investissement) 195 551.81 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (section investissement) 44 384.19 €

Monsieur Jean-Marc FLOUTIER précise au conseil municipal que pour le budget primitif 2020, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 316 430.00 €.

La section d'investissement est ensuite présentée par programme soit :

- Fin des travaux de l'aménagement du chemin de la gare
- Travaux EP, FT et renforcement Chemin de Francurelle
- Travaux EP et enfouissement électrique chemin du Mazet des fusées
- Aménagement place des écoles
- Climatiseurs école, foyer et mairie
- Etude de l'aménagement de la cave coopérative

- Etude pour la voirie et l'école primaire
- Mise en place de caméras
- Achat de foncier (voirie et cimetière)

L'ensemble s'équilibre à 1 213 489.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (3 abstentions Mmes Aabaid Mélissa et PIGA Florie et M. Canonge Brice), le budget primitif 2020 et décide d'affecter les excédents comme indiqué ci-dessus.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET AFFECTATION DES EXCEDENTS DE RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENDARMERIE**

Monsieur Jean-Marc FLOUTIER a présenté le compte administratif 2019 à la commission finances pendant la séance du 16 juillet 2020.

Mme le Maire propose d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit au budget primitif 2020 et précise le montant des restes à réaliser de 2019 d'un montant de 15 000.00 €

1068 Excédents antérieurs reportés (section d'investissement) 30 759.91 €

Madame le Maire précise au conseil municipal que pour le budget primitif 2020, la section de fonctionnement s'équilibre à 170 898.00 € et celle de l'investissement à 320 531.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, (3 abstentions Mmes Aabaid Mélissa, PIGA Florie et M. Canonge Brice), le budget primitif 2020 et décide d'affecter les excédents comme indiqué ci-dessus.

### **EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2020**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 avril 2018 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

Considérant que la crise sanitaire liée au virus COVID 19 affecte l'activité économique de tous les commerçants du village.

Mme le Maire rappelle qu'au conseil du 11 juin il avait été évoqué la possibilité d'exonérer de redevance le bar et la pizzeria pour leur terrasse installée sur le domaine public.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette exonération afin que pour cette année 2020 le bar « la P'tite Mousse » et la « Pizzeria Pinocchio » puissent installer une terrasse sans s'acquitter d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Considérant que la commission d'appel d'offres, réunie pour avis sur un marché à procédure adaptée le 2 juillet 2020, émettait la proposition de relancer un second tour de négociation pour permettre aux candidats de préciser leurs offres afin d'affiner la sélection des candidats,

Considérant qu'il résulte de ce second tour de négociations que la société API Restauration est attributaire du marché pour une offre de base annuelle de 60 270€ HT,

Mme MADIOT demande quel est le coût de revient supplémentaire du futur traiteur par rapport à l'actuel, compte tenu du fait qu'il avait été décidé de ne pas répercuter cette hausse sur le prix des repas payés par les parents.

Mme BERGOGNE répond que le prix de revient devrait être aux alentours des 3.07€ HT par repas contre environ 2.68€ HT actuellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et émet un avis positif sur la contractualisation avec la société API Restauration.

### **LANCLEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ETUDE SUR L'ECOLE ET LE FOYER**

Vu le préprogramme portant sur la rénovation de l'école primaire et du foyer,

Vu le projet de cahier des clauses techniques particulières portant sur la rénovation de l'école primaire et du foyer,

Considérant que les commissions urbanisme et travaux se sont réunies le 25 juin 2020 et ont émis un avis favorable sur la rédaction du cahier des charges et du préprogramme portant sur la rénovation de l'école et l'agrandissement de la cantine.

M. CANONGE demande si l'étude prévoit l'hypothèse du relogement des enfants si les travaux doivent se dérouler hors période de vacances scolaires, Mme PIGA demande si l'agrandissement de la cour fait aussi partie de cette étude.

M. ROUVIERE répond que ces aspects sont traités dans les documents.

Il est proposé au conseil municipal de lancer une consultation pour réaliser une étude sur l'école et le foyer en vue de mener une rénovation de l'état général, améliorer l'empreinte écologique des bâtiments, agrandir la cantine, créer un espace dédié au périscolaire et optimiser l'usage de la cour de récréation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et émet un avis favorable au lancement d'une consultation pour mener une étude sur l'école et le foyer communal.

### **LANCLEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ETUDE SUR LA VOIRIE**

Vu le projet de cahier des clauses techniques particulières portant sur la rénovation de la voirie,

Considérant que les commissions urbanisme et travaux se sont réunies le 25 juin 2020 et ont émis un avis favorable sur la rédaction du cahier des charges et du préprogramme portant sur la rénovation de la voirie,

Il sera proposé au conseil municipal de lancer une consultation pour une étude sur la voirie afin de mener un diagnostic sur l'état général et dresser un programme de travaux pluriannuel autour de l'enfouissement et la rénovation des réseaux secs et humides ainsi que la reprise des enrobés en lien avec les personnes publiques compétentes (Agglomération de Nîmes, Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, Conseil Départemental...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et émet un avis favorable au lancement d'une consultation pour mener une étude sur la rénovation de la voirie.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Mme COSSART explique que deux associations du village ont fait part d'un besoin de financement pour assurer leur activité.

L'Association Sportive des Leins demande une subvention afin de régler ses frais de fonctionnement à hauteur de 700 €.

L'USEP demande une subvention afin d'organiser des classes découvertes sur l'année scolaire 2020-2021 et notamment organiser une classe de neige à hauteur de 8 454 € pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire.

Mme Cossart propose au conseil municipal de voter la somme de 300 € pour l'Association Sportive des Leins afin de régler les frais de fonctionnement et 8454 € pour l'USEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions et autorise Mme le Maire à inscrire les sommes correspondantes au budget.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Ouverture de la place de l'école :**

La place de l'école a été ouverte au public mercredi 22 juillet. Aucune communication n'a été faite à ce sujet volontairement dans le but de ne pas créer un afflux trop important sur les équipements en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19 toujours en vigueur et pour limiter le piétinement des espaces verts encore jeunes.

### **Journée Midi Libre du 17 aout :**

Midi Libre interviendra sur la commune le 17 aout et installera un podium de 9h à 14h, pour faire découvrir le village et ses spécificités. La journée sera ponctuée d'animations notamment autour de la dégustation de vins locaux. Plusieurs interviews seront réalisées avec les personnes du village représentant les associations, les commerces, les entreprises...

### **Agenda :**

Commission Communication : 23 septembre 2020

Conseil municipal : 24 septembre 2020

Mme le Maire lève la séance à 21h12.

Le Maire,

**C. BERGOGNE**

